

LE CHÂTEAU DE CHOULLY



LE CHÂTEAU DE CHOULLY

PAGE CI-CONTRE : LA MAISON DE MAÎTRE
VUE DEPUIS LES JARDINS

Sœur aînée de la campagne de Budé et contemporaine des hôtels particuliers de la rue des Granges, cette fastueuse demeure de neuf travées, ornée de six pilastres colossaux, fut bâtie au milieu d'un grand écrin de verdure pour le futur syndic Charles Lullin-Humbert, seigneur de Châteauevieux. Son édification était en cours en 1720-1721.*

Entre le lit sinueux du Rhône et le vallon boisé de l'Allondon qui arrose les premiers contreforts du Jura, émerge une longue butte morainique qu'émaillent les villages et hameaux de Peissy, Satigny, Bourdigny, et de Chouilly, installé sur la crête.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, nombreuses étaient déjà les riches familles bourgeoises à y posséder des biens-fonds suffisamment étendus et unifiés pour mériter le nom de domaines. En tête, se comptaient bien entendu les Turretini, qui, en sus de leur imposante propriété du Château des Bois assorti de ses droits féodaux, étaient implantés à Satigny-Dessus et Satigny-Dessous. Egaleme nt à Satigny-Dessous, mais de l'autre côté du village, le syndic Jacques Grenus (1620-1697), fils de marchand-banquier, avait jeté les bases du domaine du Saugey, domaine qu'il finit par revendre aux Fatio pour mieux se concentrer sur sa propriété de Crevin, au pied du Salève. Par ailleurs, tandis que des Gallatin gravitaient à Peissy et des Lect à Bourdigny-Dessus, des Lullin de la souche aînée avaient leurs attaches à Bourdigny-Dessous. Quant à Jean Antoine Lullin-Grenus (1627-1708), de la souche cadette de cette famille autochtone très ramifiée, il rayonnait à partir du village de Chouilly, de même que les Calandrini.

Beau-frère de Jacques Grenus, Jean Antoine Lullin-Grenus – qu'il ne faut pas confondre avec son neveu homonyme Jean Antoine Lullin-Camp (1666-1709), futur proprié-

taire du Creux-de-Genthod* et maître d'ouvrage de l'hôtel de la Tertasse – avait amassé une colossale fortune dans le commerce de la soie, puis des capitaux. A Chouilly, l'acte de reconnaissance de 1669 le donne déjà propriétaire de plusieurs ensembles de parcelles contiguës et de nombreuses *maisons moratives*, c'est-à-dire de bâtiments comprenant des espaces d'habitation. En 1680, après le décès de ses deux frères aînés – dont l'un était au demeurant propriétaire au chemin Le-Fort* –, il délaissa ses affaires pour leur succéder dans le Petit Conseil où la famille Lullin se devait d'être représentée en raison de l'influence qu'elle exerçait par sa fortune. Nonobstant, Jean Antoine Lullin-Grenus ne cessa d'étendre ses possessions dans la campagne genevoise. Il racheta le fonds Gallatin à Peissy et s'implanta de l'autre côté du Rhône, à Lancy. En 1683, il conféra à sa réussite économique et sociale une légitimité féodale en acquérant, de l'autre côté de l'Allondon, le château de Dardagny avec les droits seigneuriaux qui lui étaient attachés. Ceci lui valut le titre redondant de seigneur de Dardagny, Châteauevieux, Confignon, de Bruël, d'Essertine, des Baillets, coseigneur de Russin, Malval et autres lieux.

A la fin du XVII^e siècle, Jean Antoine Lullin-Grenus détenait à Chouilly même une implantation rurale à chaque extrémité – ou presque – du village. Toutes deux avaient leurs bâtiments situés sur le côté Jura du chemin de crête. La plus importante marquait l'entrée septentrionale de la



CI-DESSUS : LA FAÇADE SUR COUR

En pierre de taille et munie d'un avant-corps de trois travées, cette façade s'organise de la même manière que celle qui lui est opposée. Elle est toutefois traitée dans un registre mineur, laissant à l'autre les pilastres et les dais surmontant les fenêtres du rez-de-chaussée.

localité. Vis-à-vis de cet ensemble-ci, dans le secteur où allait s'ériger la maison de maître, il possédait de surcroît un vaste pré tout en couloir, gagné sans doute à la faveur d'un regroupement parcellaire. Cependant, il lui manquait encore un morceau capital: la parcelle de tête à front de rue qui consistait en un *jardin et verger, avec maison, grange et étable*, et appartenait à une famille du village.

Jean Antoine Lullin et sa femme Françoise Grenus moururent à quelques mois d'écart en 1708. Dans ses dernières dispositions, le défunt légua à l'Etat une importante somme d'argent qui allait être affectée à l'édification, en 1713-1715, sur la place de la Fusterie, du premier temple érigé à Genève depuis la Réforme. Le couple laissa trois fils alliés aux familles les plus aisées de la ville. Les deux aînés, Michel Lullin-Calandrini (1656-1739) et Ami Lullin-Perdriau (1663-1701), s'étaient lancés dans le négoce de fils d'or et de capitaux. En 1699, ils avaient contracté une société avec Jacob Marcet-Guainier (1659-1714), commanditaire du château de Cartigny. Mais Ami mourut deux ans plus tard et Michel flirta bientôt avec la faillite, ce qui finit par lui coûter, en 1710, sa place dans le Conseil des Deux-Cents.

Quant au troisième fils, Charles Lullin (1669-1761), il avait épousé en 1692 Marthe Humbert (1671-1754), fille du secrétaire d'Etat Michel Humbert-Saladin, ancien avocat agréé auprès du Parlement du Dauphiné. Contrairement à ses frères, Charles Lullin préféra investir dans la terre et la

Pierre. Peu après son mariage, il reprit la gestion du domaine paternel de Dardagny dont il réorganisa forges et tuilerie. En ville de Genève, il fit ériger à partir de 1702 le second hôtel particulier de la rue Calvin, à côté de l'immeuble de ses beaux-parents. Son parcours sans faille en fit le successeur tout désigné de son père qui lui légua également son grand domaine de Chouilly, tandis que le petit domaine, appelé de Vercour, passa aux héritiers d'Ami, et que Peissy et Lancy échurent au rameau de Michel. En 1714, Charles Lullin rejoignit le Petit Conseil qui l'élut onze ans plus tard au poste de syndic. En 1721 déjà, alors même que le gouvernement discutait de l'opportunité de convertir certains secteurs des fortifications en promenades publiques, Charles Lullin fut désigné général d'artillerie, ce qui lui donna un droit de regard et de véto sur tous les projets de plantation que le *grand forestier* fraîchement élu, Jean Louis Chouet (1678-1756), était dans l'obligation de lui soumettre. Le grand *bosquet découvert* aux allées en pattes-d'oie ombragées de marronniers qui fut créé en 1726 à l'emplacement de l'actuelle promenade des Bastions, n'aurait certainement jamais vu le jour sans une grande complicité entre ces deux conseillers d'Etat de la nouvelle génération. Si Jean Louis Chouet, propriétaire de ce qui deviendra la campagne Masset*, allait jouer un rôle capital dans le développement des promenades publiques, c'est toutefois à Charles Lullin que la Trésorerie remboursa en 1726 le port d'un paquet



CI-DESSUS : CADASTRE DE 1721

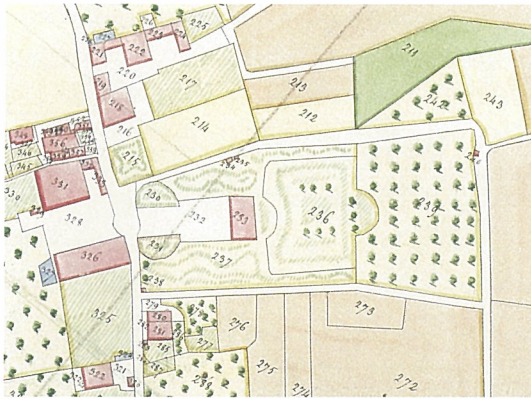
Des travaux sont en cours sur la grande parcelle unifiée située côté Salève du chemin du village. Les murs de la terrasse sont là, mais manque encore la demeure esquissée dans des proportions fantaisistes. Une famille Perrot détenait au XVII^e siècle un fonds en ces lieux, d'où se forma le lieudit « En Perrosier ».

venu de Paris contenant un plan pour l'aménagement de cette *Belle Promenade*, plan dont il n'est pas exclu qu'il se fût agi du projet réalisé.

En 1721, tandis que Charles Lullin acceptait de nouvelles responsabilités publiques, à titre privé il fut confronté à une sérieuse impasse financière que l'effondrement du système Law en 1720 ne permet pas à lui seul d'expliquer. En effet, dans les toutes premières semaines de 1721, il se démit tour à tour en l'espace d'une dizaine de jours et de ses terres de Dardagny, et de son hôtel particulier de la rue Calvin, et des droits seigneuriaux acquis par son père, à l'exception des fiefs de Chalex, Confignon et Châteaueux. S'il perdit incontestablement de l'argent dans le cataclysme économique qui secoua l'Europe dès l'été 1720, nous pensons que la raison profonde de ces ventes en cascade résidait dans le fait que cette débâcle le surprit alors même qu'il venait d'ouvrir le chantier de Chouilly et qu'il avait un urgent besoin de liquidités pour mener à terme les travaux et payer maîtres d'œuvres et matériaux. Sur le cadastre de cette même année 1721, les abords de la future maison de maître paraissent dans des proportions pour le moins fantaisistes. En revanche, l'assiette des jardins se présente déjà sous une forme unifiée et délimitée à l'est par l'hémicycle de la terrasse, ce qui laisse présumer de l'avancement, voire de l'achèvement des principaux ouvrages de nivellement et de soutènement. Notons

qu'en septembre 1722, le registre des Conseils se fait l'écho d'une discussion qui vient étayer l'hypothèse d'une corrélation, sinon entière, du moins partielle, entre ces travaux et les importantes ventes immobilières effectuées dix-huit mois auparavant. Charles Lullin étant invité à payer les frais de mutation sur les droits seigneuriaux vendus en dernier lieu, il s'offusqua du taux très élevé auquel le Conseil entendait l'imposer, taux bien supérieur à celui qui avait été fixé lors de leur acquisition par son père. Aussi pria-t-il le Conseil *de faire quelqu'attention sur l'usage qu'il fait d'une partie du provenu de la vente en un bâtiment considérable sur les terres de Souveraineté, qui en bonifie beaucoup le fief*. Bien que le registre omette de préciser où se déroulaient ces travaux, il n'y a pas l'ombre d'un doute que c'est de Chouilly, situé en terres de Souveraineté, qu'il s'agit ici. Le Conseil révisa d'ailleurs ses prétentions à la baisse. L'existence de la maison de maître est attestée au plus tard dans un acte de reconnaissance de 1731. L'édifice y est décrit comme étant une maison haute, terme qui renvoie à une construction bourgeoise en milieu rural comptant pour le moins deux niveaux. Ses abords étaient aménagés en *cours, jardins et parterres*, et englobaient un puits à l'arrière.

Abandonnant l'ancien secteur bâti aux besoins de l'exploitation agricole, les maîtres s'installèrent loin des nuisances, de l'autre côté du chemin, d'où la vue, plus dégagée, domine la plaine du Rhône, fermée dans le lointain par le



CI-DESSUS : CADASTRE DE 1807

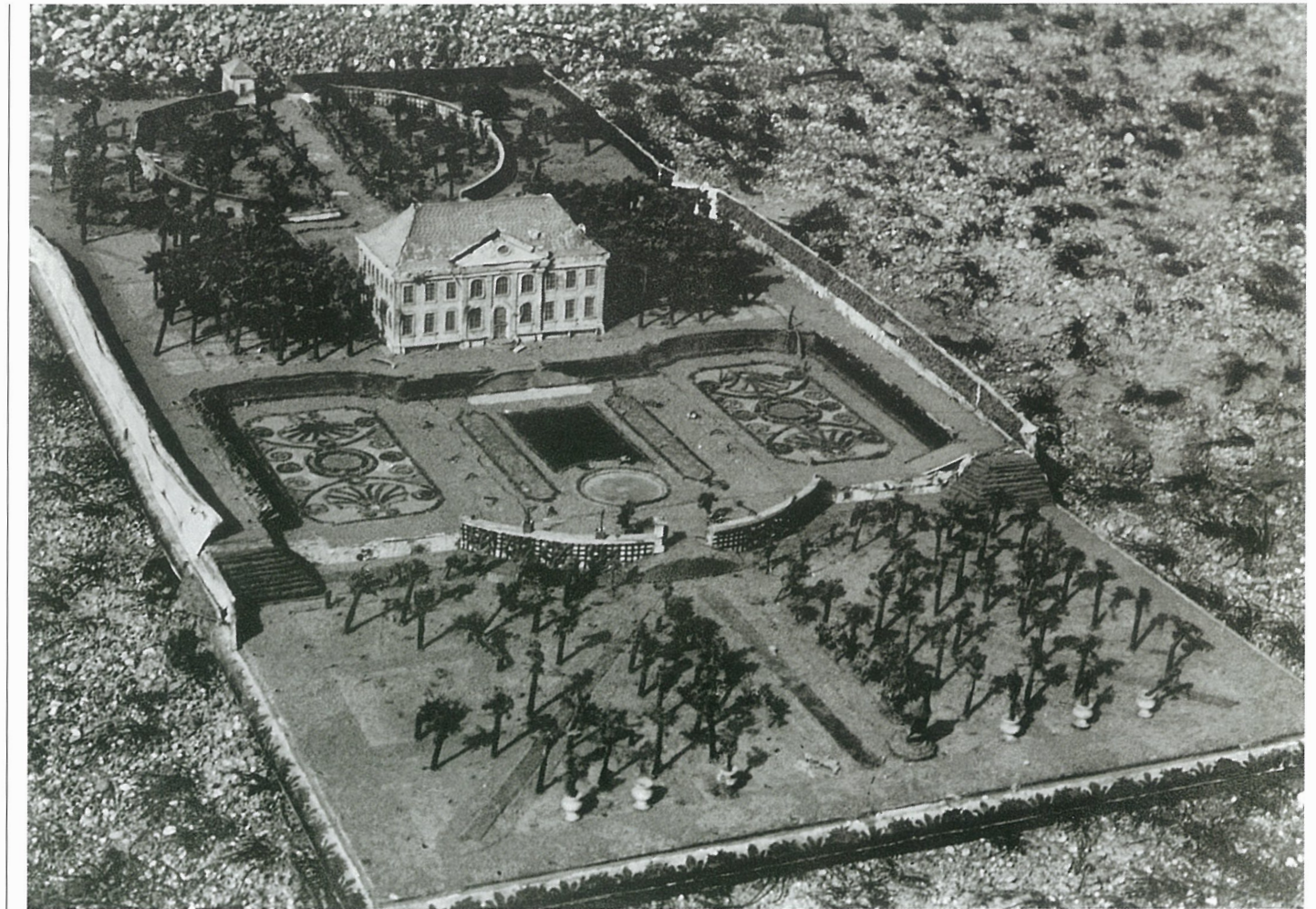
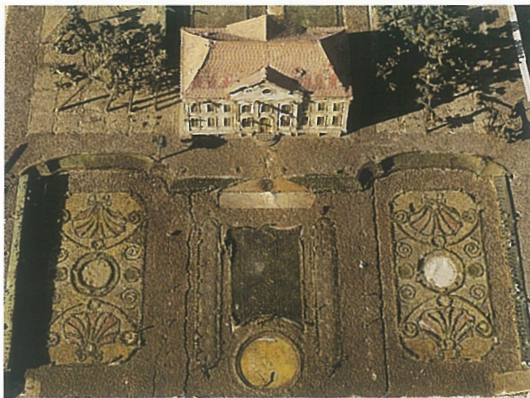
Plus vaste que le secteur dévolu à l'exploitation du domaine, situé de l'autre côté du chemin, l'aire des jardins s'inscrit dans une sorte de rectangle au milieu duquel domine la maison de maître. Deux hémicycles, également représentés sur la maquette, marquent l'entrée à la propriété.

dos du Salève. Pour leur plus pur agrément, ils en détachèrent une aire quasi rectangulaire, d'une superficie supérieure à celle dévolue au train de campagne. L'ample maison de maître de neuf travées en façade prit place très en retrait des anciens alignements, au centre d'un grand écran de verdure ombrageant des aménagements diversifiés de promenade. Des murs de soutènement et d'enceinte, encore en place, servirent à la mise en terrasse des jardins.

Une grande maquette conservée au château documente l'ensemble de cette réalisation. En raison de son mauvais état de conservation nous avons recours à une photographie du début des années 1930. Pour autant que nous puissions en juger, cette maquette reproduit dans ses grandes lignes les aménagements de verdure projetés à partir de 1719/1720 pour Charles Lullin et Marthe Humbert. En effet, certains éléments existent encore, notamment les murs extérieurs et certaines allées et salles d'arbres. D'autres, et non des moindres, apparaissent clairement sur le cadastre de 1807, le plus détaillé en matière de cultures et de plantations. On y repère la ligne signalant l'enfoncement des parterres et cet insolite aménagement circulaire, ceint de murs, qui se déployait de part et d'autre de l'allée d'arrivée au château.

Sur cette maquette, d'un grand intérêt pour l'histoire des jardins dans notre région, la composition descend en trois paliers jusqu'au plan incliné du verger, auquel succède le vignoble. Au bord du palier supérieur se dresse la maison de

maître, placée entre deux groupes d'arbres plantés en échiquier formant *salles d'arbres*. A ses pieds, trois parterres d'un seul tenant sont juxtaposés dans un grand enfoncement d'une largeur égale à la demeure et à ses salles d'arbres réunies. Tandis que les pentes de l'enfoncement sont plaquées de gazon, des rampes placées dans l'axe et dans les angles extérieurs permettent de passer d'un niveau à l'autre. Le parterre central est constitué d'une grande surface gazonnée dans le goût des parterres dits *à l'anglaise*. Il est échancré à son extrémité pour recevoir le bassin circulaire. Deux larges plates-bandes s'en détachent sur les côtés dans lesquelles il était d'usage d'aligner topiaires et fleurs de saison, comme le montrent les gravures de Malgo pour Beau-Pré*. De part et d'autre de cette pièce centrale se font pendant deux parterres dits *de compartiment*. Leur dessin répond à un double axe de symétrie perpendiculaire et entremêle de larges motifs de gazon, de fines broderies de buis et des touffes monocolores de fleurs groupées dans des plates-bandes aux formes découpées. Ces entrelacs de verdure se détachent habituellement sur un fond de couleur brique ou anthracite composé de tuiles pilées ou de mâchefer. A Chouilly, de grandes *coquilles* occupent les extrémités de ces pièces latérales. Selon Dézalier d'Argenville, auteur du best-seller de l'art des jardins du début du XVIII^e siècle, ce motif, alors très prisé, est formé de *traits de buis remplis de marguerites* ou de *stratiges*. Face au paysage, la terrasse s'évase en son centre, et son mur de



CI-DESSUS ET CI-CONTRE : LA MAQUETTE
DES JARDINS. PHOTOGRAPHIES DE 1999
ET 1930

Cette pièce exceptionnelle témoigne sans doute avec fidélité des aménagements d'alors. Devant le salon, au fond d'un grand enfoncement avaient pris place trois parterres dont la végétation contrastait avec des fonds de tuiles pilées et de mâchefer.



CI-DESSUS : ALLÉE LATÉRALE EN MARRONNIERS

Soutenues de l'extérieur par des murs, deux allées en marronniers, le nec plus ultra des essences d'ornement d'alors, longeaient sur les côtés le grand enfoncement central des parterres, comblé dans le courant du XIX^e siècle.

PAGE CI-CONTRE : LA MAISON DE MAÎTRE VUE DES JARDINS VERS LA FIN DU XIX^e SIÈCLE. PHOTOGRAPHIE BOISSONNAS

soutènement, formant aussi parapet, donne passage par une dernière rampe au verger. Comme quelques années plus tard aux Délices*, les parterres pouvaient se contempler depuis deux allées latérales, de niveau avec le palier supérieur et offrant de jolis coups d'œil sur les environs. Si l'enfoncement central a depuis longtemps été comblé, ces allées latérales subsistent, soutenues à l'extérieur par des murs et ombragées de marronniers. A leur extrémité, de grands degrés en pierre permettent de rejoindre directement le verger aux alignements de fruitiers en espalier. Il va sans dire que, durant la bonne saison, orangers et grenadiers en caisse ne manquaient pas d'égayer les abords de la maison ainsi que les parterres.

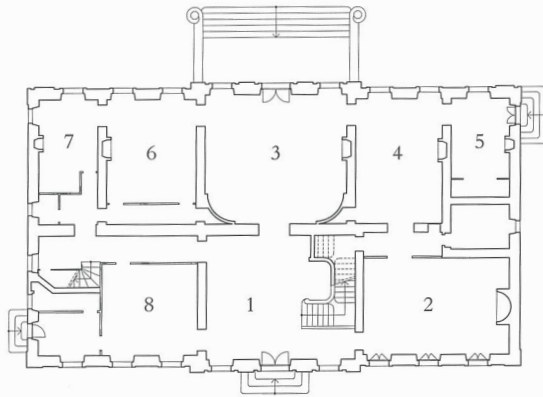
D'autres aménagements d'agrément sont représentés à l'arrière de la demeure. Leur identification est moins aisée. Immédiatement à la suite des deux *salles d'arbres*, se font pendant deux autres masses de frondaisons dont les allées se coupent en étoile, peut-être sur le modèle des *bosquets découverts* dont les troncs sont reliés par des haies de charmille à hauteur d'appui. L'élément le plus insolite demeure toutefois l'aménagement circulaire, circonscrit de murs, qui se déploie de part et d'autre de l'allée d'accès et que les cadastres sont unanimes à qualifier de *promenade* ou de *terrain d'agrément*.

La maison de maître forme écran au milieu de cette composition de verdure et constitue un passage obligé entre les parties arrière et avant des jardins. A première vue, ces deux façades majeures ne se différencient guère. Entièrement

appareillées en molasse et percées pour l'essentiel de fenêtres rectangulaires, toutes deux présentent un avant-corps à fronton de trois travées, dont les baies, clavées en segment d'arc, sont agrémentées de clés sculptées au rez-de-chaussée. A y regarder de plus près, la façade d'entrée est cependant traitée avec plus de retenue. On y retrouve, comme dans d'autres maisons de cette période, les chaînes d'angle à refends et la *table*, elle aussi refendue, dans laquelle est insérée la porte axiale se terminant en segment d'arc. Un cordon souligne la séparation des niveaux. Son habituelle moulure en quart-de-rond se double ici d'une fine baguette qui lui confère plus de corps. En faisant ressaut dans les angles, ce couple de profils mime à s'y méprendre la mouluration d'un chapiteau de l'ordre toscan. Quant à la façade principale qui donne sur les parterres et le paysage, elle s'orne des premiers pilastres en campagne. Ces pilastres doriques, dits colossaux en ce qu'ils embrassent deux niveaux, donnent de l'emphase aux trois travées de l'avant-corps et aux extrémités du corps de logis. De fines tablettes saillantes et de petits dais décoratifs enjolivent par ailleurs les baies rectangulaires du niveau des salons.

Derrière les neuf travées de cette façade sur jardin forment enfilade cinq espaces, dont la taille diminue à mesure qu'ils s'éloignent du salon central, situé dans l'avant-corps. Bien que nous n'ayons trouvé aucun inventaire, il était d'usage de placer de part et d'autre du salon axial deux





CI-DESSUS : PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
D'APRÈS UN RELEVÉ DE 1966

Distribution intérieure en 1966: 1. Vestibule; 2. Salle à manger; 3. Grand salon; 4. Petit salon; 5. Cabinet; 6. Chambre; 7. Cabinet; 8. Secteur cuisines.

CI-CONTRE : L'ESCALIER

Partant du centre du vestibule, l'escalier tournant présente des garde-corps à grands panneaux symétriques très novateurs.



appartements au sens du XVIII^e siècle. Ces appartements regroupaient une chambre à coucher à alcôve, qu'accompagnait pour le moins un *cabinet* plus intime. Les espaces arrière étaient dévolus à la cuisine et à la salle à manger. Celles-ci se faisaient pendant de part et d'autre du vestibule axial. Inscrit à l'intérieur de cet espace d'entrée, un escalier tournant à trois volées droites et repos donne accès à l'étage. La volée inférieure prend son départ de manière inaccoutumée dans le centre du vestibule en respectant l'enfilade des portes sur cour. Une légère rampe d'appui en fer forgé affiche un air résolument moderne par ses grands panneaux à un seul motif symétrique qui tournent le dos aux réalisations à motifs étroits et répétitifs de la période antérieure. Son dessin est identique à celui adopté pour le garde-corps extérieur d'un des hôtels particuliers de la rue des Granges, de construction contemporaine.

En 1734, Charles Lullin de Châteauvieux eut maille à partir avec la Bourgeoisie et le gouvernement dans l'affaire dite du Tamponnement. Déposé et exilé, il fut réhabilité en 1738. Mais refusant de réintégrer les rangs du Petit Conseil, il céda sa place à son fils unique, l'avocat et agronome émérite Michel Lullin de Châteauvieux (1695-1781). Michel Lullin eut de sa femme Susanne Saladin (1699-1774), sœur du futur commanditaire du Grand-Malagny*, trois fils qui tous firent carrière au service de France. Le parcours de leur troisième fils, Jacques André Lullin de Châteauvieux (1728-1816), fut

DOCUMENTS UTILISÉS

PAPIERS BARDE

AEG, Mss. hist. 319/IV/117.

CARTES, PLANS ET MAQUETTE

AEG, Cadastre B 3/Chouilly, etc. (fin XVII^e s.); Cadastre B 21/3, 27 (1721); Cadastre B 72/1, 2, 14 (1781); Cadastre E 4/Satigny-A (1807) – Chouilly, château (maquette) – DAEL, Autor. 50902 (1966, L. Martignoli), 54723 (1968, J. Riedlinger).

PHOTOGRAPHIES ANCIENNES

CIG, VGN (13×18) 19012 (photo maquette, v. 1930) – Vufflens-la-Ville, coll. Gérard de Marignac (photo Boissonnas, fin XIX^e s.).

ACTES DE RECONNAISSANCE ; REGISTRES DES CONSEILS

AEG, Titres et droits Fa 56/86 (1669); *ibid.* Fa 69/37 (1731) – AEG, RC 221/454 (1722).

ACTES NOTARIÉS

AEG, E. Girard 1 /189 (1679); G. Grosjean 24/247 (1693); E. Beddevole 1/182 (1700); *ibid.* 13/25, 65, 115 (1706); *ibid.* 19/165, 180, 191 (1710); F. Joly 74/286 (1711); M. Joly 1/84 (1713); J. Beddevole 1/656, 676, 688, 692, 701 (1721); L. Pasteur 38/55 (1722); J.-L. Delorme 32/347 (1771); *ibid.* 33/72 (1773).

TESTAMENTS

AEG, Jur. civ. Eb 36 (1708, J.-A. Lullin); *ibid.* E 30/257 (1749, M. Humbert).

IMPRIMÉS ET DACTYLOGRAPHIES

Christine Amsler, *Les promenades publiques à Genève, de 1680 à 1850*, Genève, Musée d'Art et d'Histoire, 1993, pp. 30, 38-41 – Monique Bory, «Des modèles en relief: pour quoi faire?», in: *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau. Recueil anniversaire pour Jean-Daniel Candaux*, Genève 1997, pp. 385-391 – Christian Brun, *Jean Jaquet, sculpteur et ornemaniste*, Genève, Mém. lic. Dép. Hist. de l'Art, 1987, p. 53.

incontestablement le plus brillant. Brigadier à moins de quarante ans, il acquit deux décennies plus tard le régiment d'Aubonne qui prit dès lors le nom de Châteauevieux. Ceci lui valut d'être honoré par Louis XVI du titre de marquis. C'est Jacques André qui reprit en 1773 le domaine de Chouilly, peu après son mariage avec Madeleine Vernet (1748-1830), de vingt ans sa cadette, cohéritière – avec sa sœur Charlotte

Catherine Fabri – d'une des plus grosses fortunes de Genève que leur avait laissée leur oncle, le banquier longtemps établi à Paris Isaac Vernet (1700-1773). C'est à ce petit-fils de Charles Lullin-Humbert qu'il allait appartenir en 1782 de réaffecter en un petit salon une chambre du rez-de-chaussée et de faire appel à cet effet à l'ornemaniste Jean Jaquet (1754-1839), auquel on attribue également les boiseries du grand salon.

EN BREF, SUITE DE L'HISTORIQUE. 1812: *A l'occasion d'une fête donnée à Chouilly en son honneur, l'ex-impératrice Joséphine (1763-1814), propriétaire depuis peu du domaine de l'Impératrice à Pregny, passe une nuit dans le cabinet sud de l'enfilade sur jardin qui, dit-on, reçoit alors son décor de papier peint à arabesques.* – 1816: *Echoit à Madeleine Vernet pour la valeur de ses droits dans l'hoirie de son défunt mari.* – 1830: *Passé à leur fils Jacob Frédéric Lullin-Fabri (1772-1841), agronome, littérateur, familier du cercle de Coppet, auteur du «Manuscrit venu de Sainte-Hélène», membre du Conseil représentatif, qui lègue la propriété à son fils Théodore Lullin-Maurice (1799-1850), officier au service de France, député du Grand Conseil, maire de Satigny.* – 1850: *A sa mort, Théodore Lullin laisse un grand passif et deux mineurs, Henri Lullin (1840-1865), qui décède à vingt-cinq ans, et Blanche Lullin (1834-1902), qui épouse peu après un parent éloigné de la branche d'Archamp, Louis Lullin (1828-1894), agent de change et banquier.* – 1865: *Le domaine revient à Blanche Lullin-Lullin.* – 1902: *Passé à sa fille Valérie Lullin (1858-1929), épouse du médecin Ernest Galissard de Marignac (1851-1941).* – Vers 1946: *Après avoir été longtemps habitée par leur fille Edmée Galissard de Marignac, la demeure est reprise par leur petit-fils Aloys Galissard de Marignac-de Tscharnier (1909-1967), helléniste, professeur de français en Grèce puis à Alexandrie, directeur dès 1946 de l'Ecole Nouvelle à Chailly-sur-Lausanne.* – 1954: *Classement de la maison et de ses jardins.* – 1968: *Après le décès prématuré d'Aloys Galissard de Marignac, le château quitte les Lullin et familles alliées pour entrer dans celle des Turretini.*